

**PROGRAMME VOYAGER POUR APPRENDRE LES METIERS D'ART  
2019-2020**

**UNESCO, COMMISSION NATIONALE FRANÇAISE POUR L'UNESCO  
ET FONDATION CULTURE & DIVERSITE**

**PRESENTATION POUR LES ETUDIANTS**



## PRESENTATION DU PROGRAMME

### OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PROGRAMME

#### ▪ **Un programme international de voyage d'études dans les métiers d'art**

Créé en 2010, en partenariat avec l'UNESCO et sous le patronage de la Commission Nationale Française pour l'UNESCO depuis 2017, le programme Voyager pour apprendre les métiers d'art permet à des étudiants français ou internationaux en fin d'études en métiers d'art issus de milieux modestes d'effectuer un voyage d'études de quatre mois à l'étranger ou en France, grâce à un appui financier, logistique et administratif. Il favorise ainsi la découverte des savoir-faire des pays en développement ou français.

#### ▪ **Promouvoir l'échange et la transmission des savoir-faire**

Les étudiants bénéficient de la transmission du savoir-faire de maîtres d'art et d'artisans, au sein de structures professionnelles d'autres pays et, de la sorte, acquièrent la maîtrise de techniques nouvelles et complémentaires à leur formation initiale, tout en partageant également leurs propres connaissances.

#### ▪ **Favoriser l'insertion professionnelle**

Le programme offre également de nombreux atouts aux étudiants afin de les aider dans leur insertion professionnelle : l'immersion en entreprise, l'acquisition d'un savoir-faire nouveau, l'expérience culturelle à l'étranger, la réalisation d'un projet professionnel créatif et innovant, la mise en valeur de compétences transverses, le développement d'un réseau, l'exposition dans des manifestations artistiques de référence.

### ORGANISATION DU PROGRAMME

#### ▪ **Voyage d'études des étudiants français à l'international**

A l'automne de chaque année, avec l'appui de l'Inspection générale de l'Education nationale Design & Métiers d'art, un appel à candidatures national est lancé auprès de tous les étudiants boursiers en deuxième année de Diplôme de Métiers d'Art (DMA 2) qui souhaitent effectuer un stage à l'étranger à partir du mois de septembre de l'année suivante.

Parmi les candidatures reçues, les lauréats sont sélectionnés sur dossier et entretien par un Jury réunissant des représentants de la Fondation Culture & Diversité, de l'UNESCO, de la Commission Nationale Française pour l'UNESCO, de l'Inspection générale de l'Education nationale Design & Métiers d'art, de la Fondation Daniel et Nina Carasso et des Ateliers de Paris.

La Fondation Culture & Diversité accompagne chaque étudiant sélectionné dans la préparation de son séjour à l'étranger, en lui apportant un soutien logistique, administratif et financier (prise en charge des frais de transports, versement d'une bourse d'étude, etc.).

#### ▪ **Voyage d'études des étudiants internationaux en France**

A l'été de chaque année, avec l'appui des bureaux hors-Siège de l'UNESCO, un appel à candidatures international est lancé auprès d'étudiants en fin de cursus, inscrits dans des universités en arts appliqués et/ou métiers d'art, qui souhaitent effectuer un stage en France à partir du mois de février de l'année suivante.

Parmi les candidatures reçues, les lauréats sont sélectionnés sur dossier, photos de leurs travaux et vidéos par la Fondation Culture & Diversité et les structures qui les accueillent en stage.

La Fondation Culture & Diversité accompagne chaque lauréat dans la préparation de son séjour en France, en lui apportant un soutien logistique, administratif et financier (prise en charge des frais de transports, versement d'une bourse d'étude, etc.).

#### ▪ **Restitution**

Tous les lauréats du programme doivent remettre à la Fondation Culture & Diversité un carnet de bord détaillant leur séjour, leur mission, leurs découvertes, leurs progrès, leurs difficultés, etc.

En fin d'année scolaire, les lauréats sont conviés à une Remise des Certificats en présence des différents protagonistes du programme (représentants des établissements scolaires et des structures de stage, partenaires institutionnels, etc.). Chaque élève reçoit un diplôme certifiant sa participation au programme.

#### ▪ **Valorisation**

Les étudiants participent à un salon où ils exposent les travaux qu'ils ont réalisés au cours de leur stage afin de favoriser leur insertion professionnelle.

### **LAUREATS DU PROGRAMME**

---

Depuis 2010, 68 étudiants ont pu bénéficier du programme Voyager pour apprendre les métiers d'art :

- 42 étudiants de nationalité française ont effectué un stage dans 13 pays du monde entier : Argentine, Bolivie, Burkina Faso, Chili, Equateur, Inde, Indonésie, Maroc, Mexique, Népal, Sénégal, Thaïlande et Vietnam.
- 26 étudiants de 14 nationalités différentes (argentine, chilienne, colombienne, gabonaise, indienne, libanaise, malienne, marocaine, népalaise, paraguayenne, salvadorienne, tunisienne, uruguayenne et vietnamienne) ont effectué un stage en France.

### **PARTENAIRES DU PROGRAMME**

---

#### ▪ **L'UNESCO**

Créée en 1945, l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) a pour objectif de construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science et la culture. L'UNESCO est au service de la communauté internationale à travers une large gamme de programmes et d'activités éducatifs, culturels et scientifiques.

Dans le domaine de la culture, l'UNESCO poursuit son action pour stimuler les formes de créations traditionnelles tout en encourageant les nouvelles formes d'expression. En outre, dans le cadre de ses activités relatives à l'artisanat et au design, l'UNESCO multiplie l'organisation de séminaires, les échanges entre artistes, les programmes de formation et favorise la participation à des expositions, des salons et autres événements.

Une des modalités d'intervention principales de l'UNESCO est son action normative. Les Conventions qui ont un impact direct sur l'artisanat sont la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée en 2003, et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée en 2005. Elles illustrent l'importance de la diversité créatrice.

#### ▪ **La Commission Nationale Française pour l'UNESCO**

En France, la Commission Nationale Française pour l'UNESCO a été créée par un décret du 2 août 1946, en application de l'article 7 de l'Acte constitutif de l'UNESCO qui prévoit l'établissement de commissions nationales dans chacun des États membres. Elle a été la première à être mise en place, la France étant le pays hôte du siège de l'UNESCO. La Commission a été entièrement réformée en 2014.

La Commission travaille en étroite collaboration avec la Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO, organe diplomatique chargé de négocier, présenter et défendre les positions du Gouvernement français à l'UNESCO. La Délégation rend également compte aux autorités françaises de l'évolution des travaux et des avancées enregistrées au regard des objectifs assignés dans le cadre d'une concertation interministérielle préalable.

#### ▪ **La Fondation Culture & Diversité**

La Fondation Culture & Diversité, créée en 2006 par FIMALAC, met en place des programmes artistiques et culturels en faveur des jeunes issus de milieux modestes. Son action se développe selon deux axes, l'égalité des chances dans l'accès aux grandes écoles des Arts et de la Culture et la cohésion sociale. Elle accompagne ainsi

au quotidien plus de 30 000 jeunes vers les formations artistiques et culturelles publiques et les métiers qui leur sont liés.

Œuvrant avec une méthodologie reconnue par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, la Fondation Culture & Diversité développe ses programmes en partenariat avec les grandes Ecoles de la Culture (Fémis, Ecole du Louvre, Ecole Boule, etc.) et de nombreuses institutions culturelles. Son action se fait en lien avec ces institutions et, sur le terrain, avec les jeunes bénéficiaires des programmes mis en place.

## MODALITES DE PARTICIPATION AU PROGRAMME

### SELECTION DES LAUREATS

#### ▪ Statut des bénéficiaires

Les candidats doivent remplir **tous les critères suivants** :

- Etre des étudiants boursiers en fin de cursus mais qui ne sont pas encore des professionnels,
- Effectuant leur 2<sup>ème</sup> année de Diplôme des Métiers d'Art en France au moment de leur candidature,
- Sous convention de stage l'année suivant leur 2<sup>ème</sup> année de Diplôme des Métiers d'Art (début du stage en automne),

#### ▪ Mode de sélection des bénéficiaires

La Fondation Culture & Diversité diffuse les informations sur le programme aux établissements scolaires disposant de formation en Diplôme des Métiers d'Art sur le territoire français.

Les étudiants :

- **Remplissent le dossier de candidature** : ils **choisissent une des offres de voyage d'études proposées ou en suggèrent une ou deux de leur propre initiative**, exposent leur motivation pour la technique qu'ils développeront et leur intérêt pour la culture du pays en développement ;
- Joignent des **photos de leurs travaux** ;

Tous les dossiers sont collectés par l'établissement scolaire qui fait suivre les dossiers à la Fondation Culture & Diversité, accompagnés d'un avis consultatif. Un Jury étudie les demandes, instruit les dossiers, reçoit les candidats pour un entretien d'admission et opère la sélection.

### MODALITES FINANCIERES ET ORGANISATIONNELLES DU SEJOUR D'ETUDES

#### ▪ Un support logistique et administratif

L'étudiant peut bénéficier d'un soutien logistique avant son départ :

- Relation administrative avec l'organisme professionnel d'accueil,
- Aide dans les formalités administratives,
- Assistance à la recherche d'un logement.

L'étudiant peut aussi bénéficier d'un soutien logistique et administratif une fois sur place. La Fondation Culture & Diversité reste en contact permanent avec chaque bénéficiaire.

#### ▪ Un support financier

La Fondation Culture & Diversité prend en charge :

- Le billet d'avion aller-retour du lauréat,
- Ainsi qu'une aide financière mensuelle couvrant les frais afférents au séjour de quatre mois dans un pays en développement, les voyages/trajets et l'achat de matériel lié au stage. Cette aide financière est variable selon les destinations. Le lauréat ne reçoit ni salaire, ni indemnités complémentaires.

- **Une convention de stage sera signée entre l'étudiant, son établissement scolaire et l'organisme d'accueil.**

- **Une convention de bourse sera signée entre l'étudiant et la Fondation Culture & Diversité.**

## OBLIGATIONS DES ETUDIANTS

Le bénéficiaire doit remplir tout au long des quatre mois de son voyage d'études un certain nombre d'obligations :

- **Obligation de respect du règlement de l'organisme professionnel d'accueil (comportement, assiduité, etc.),**
- **Obligation de suivi régulier par échanges téléphoniques et électroniques entre l'étudiant et la Fondation Culture & Diversité,**
- **Obligation de remettre régulièrement, selon un calendrier fixé à cet effet à la Fondation Culture & Diversité un carnet de bord.** Ce carnet de bord sera alimenté par l'étudiant tout au long de son séjour. Il y décrira son travail, ses progrès, ses difficultés, etc. Il joindra des productions qui témoigneront de son processus de travail (croquis, échantillons, etc.).

La Fondation Culture & Diversité se réserve le droit de mettre fin au voyage d'études si le bénéficiaire ne remplit pas les obligations ci-dessus.

## VALORISATION DES CREATIONS DES LAUREATS

- Les élèves recevront un Certificat de participation au programme UNESCO-Commission nationale française pour l'UNESCO-Fondation Culture & Diversité lors de la Remise des Certificats, organisée à chaque fin d'année scolaire.
- Les travaux des étudiants seront valorisés lors d'expositions ou foires artistiques afin de faciliter leur insertion professionnelle.

## CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROGRAMME 2019-2020

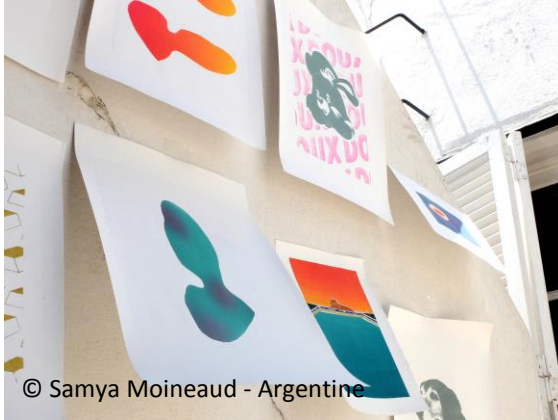
<b>Octobre 2018</b>	Lancement de l'appel à candidatures.
<b>Vendredi 11 janvier 2019</b>	<b>Date limite pour le dépôt des dossiers de candidature.</b>
<b>Mars-Avril 2019</b>	Jury de sélection et communication des résultats.
<b>A partir de septembre 2019</b>	Voyages d'études des étudiants à l'international.
<b>Juin-Juillet 2020</b>	Cérémonie de Remise des Certificats.

## RESSOURCES NUMERIQUES

[Site internet](#)  
[Page Facebook](#)  
[Compte Twitter](#)  
[Compta Instagram](#)  
[Chaîne You Tube](#)



**LAUREATS 2017-2018**



© Samya Moineaud - Argentine



© Laurine Laboulais - Mexique



© Cécile Dall'aglio - Equateur



© Maëva Jagline - Vietnam



© Emilia Elin - Inde



© Caroline Collet - Inde